

## ACTUALITÉS



### REACH ET PME : WEBINAR FRANÇAIS

L'UIC, en partenariat avec le MEDDE (autorité compétente sur REACH), prévoit une série de webinars gratuits afin d'accompagner les PME concernées par l'échéance d'enregistrement du 31 mai 2013.

Le prochain webinar « **Comment répondre au besoin d'identification des substances ?** » est fixé pour le **26 juin 2012**.

Le dernier webinar du premier semestre « **La fiche de données de sécurité : outil de maîtrise du risque dans l'entreprise** » est quant à lui fixé le **11 juillet 2012**.



**Le nombre maximum de participants à ces deux webinars ayant été atteint, il n'est plus possible de s'y inscrire.**

Cependant, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de visionner les précédentes conférences en ligne sur le site de l'UIC.



### Webinar de l'ECHA pour les PME

Le webinar du 11 juin 2012 à destination des PME est désormais disponible [en ligne](#).

### Outil de traduction ECHA-term

Depuis un an, l'ECHA a mis en place l'outil de traduction [ECHA-term](#), permettant aux utilisateurs de 30 pays de consulter les principaux termes spécifiques à REACH et CLP dans 22 langues de l'UE.

Depuis le 13 juin 2012, l'ECHA a lancé une enquête et souhaite recueillir l'avis des utilisateurs sur cette base de données afin de la développer et d'étendre son contenu.

[Aller à l'enquête...](#)

### Évaluation des substances et interaction avec les déclarants

Lors du workshop sur l'évaluation des substances (les 4 et 5 juin 2012), l'ECHA, les autorités compétentes des États Membres et les parties prenantes ont convenu de l'importance d'interagir très tôt avec les déclarants lors du processus d'évaluation des substances.

Il a également été convenu de recommander aux futurs déclarants d'une même substance, lors de la phase de commentaires, de discuter de leurs points de vue et fournir un commentaire commun.

[Plus d'information...](#)

### CLP – Classification et étiquetage harmonisés

#### ✓ Registre d'intention :

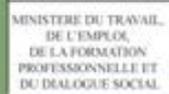
Une nouvelle substance a été inscrite au registre d'intention depuis le 4 juin 2012 :

- 1-méthylpyrrolidin-2-one (N°CE 212-828-1)

#### ✓ Avis du RAC :

Le 20 juin 2012, le RAC a adopté des avis scientifiques pour 5 nouvelles substances :

- P-tert-butylphenol (N°CE 202-679-0) ;
- Acrolein (N°CE 203-453-4) ;
- Fluazinam (N°CAS 79622-59-6) ;
- Dioctyltin bis(2-ethylhexyl mercaptoacetate) (N°CE 239-622-4) ;
- Ethylbenzene (N°CE 202-849-4).



## REACH

### Restrictions

#### ✓ Consultation publique sur la restriction du 1,4-dichlorobenzène :

À la demande de la Commission Européenne, l'ECHA a présenté le 19 juin 2012 un rapport proposant une restriction concernant la mise sur le marché et l'utilisation du 1,4-dichlorobenzène présent dans les désodorisants et les blocs pour toilettes utilisés dans les toilettes publiques et domestiques.

L'ECHA incite les parties intéressées à émettre leurs commentaires sur cette restriction via le formulaire en ligne disponible sur le site de l'ECHA.

Cette consultation est ouverte jusqu'au 19 décembre 2012. Des commentaires seront cependant émis par le RAC (*Committee for Risk Assessment*) et le SEAC (*Committee for socio-economic Analysis*) **avant le 1<sup>er</sup> septembre 2012** pour permettre les premières discussions lors de la réunion du comité de septembre 2012.

Pour plus de précisions sur cette consultation publique vous pouvez consulter la [page de l'ECHA](#).

#### ✓ Registre d'intention :

Une nouvelle substance a été inscrite au registre d'intention depuis le 4 juin 2012 :

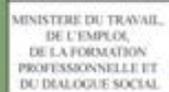
- 1-méthyl-2-pyrrolidone (NMP) (N°CE 212-828-1) - également inscrite au registre d'intention pour la classification et l'étiquetage harmonisés

### Conclusion sur la proposition de restriction de 4 phtalates

En 2011, les autorités compétentes danoises avaient émis une proposition de restriction pour 4 phtalates (DEHP, BBP, DBP et DIBP) présents dans les articles. Cette proposition avait été suivie d'une consultation publique qui a été clôturée le 16 mars 2012 (c.f. nos lettres d'information [N°35](#) et [N°43](#)).

Le 15 juin 2012, Le RAC (*Committee for Risk Assessment*) a conclu que la restriction proposée de ces 4 phtalates dans les articles n'est pas justifiée. Cette conclusion repose, entre autres considérations, sur l'absence de risque. En s'appuyant sur cette conclusion du RAC, le SEAC (*Committee for socio-economic Analysis*) a conclu qu'il ne pourrait donner un avis favorable quant à la restriction dans la mesure où le risque n'est pas démontré. Le projet d'avis du SEAC sera soumis à consultation publique durant soixante jours et l'avis définitif sera adopté en décembre 2012.

[Plus d'information...](#)



## REACH

### 13 nouvelles substances candidates à autorisation

Le 18 juin 2012, l'ECHA a ajouté 13 substances à la liste candidate :

Les substances inscrites dans la liste des substances candidates à la procédure d'autorisation ne font pas l'objet d'une interdiction d'utilisation. Elles peuvent donc continuer à être mise sur le marché mais font l'objet d'une obligation de communication d'informations par les fournisseurs dans la chaîne d'approvisionnement (de substances / mélanges / articles) conformément aux articles 31, 32 et 33 du règlement REACH.

De plus, pour ces substances, les producteurs et importateurs d'articles doivent notifier à l'ECHA selon l'article 7.2 de REACH. L'échéance pour notifier ces substances est le **17 décembre 2012**.

Brève de l'ECHA.

### Journées informatives de l'ECHA : autorisation

Suite à la mise en marche de la procédure d'autorisation, l'ECHA proposera, du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2012, des journées informatives à destination des futurs demandeurs.

La première journée visera à améliorer la compréhension globale sur le processus de demande d'autorisation.

La seconde journée abordera des aspects plus pratiques liés à la préparation d'une analyse socio-économique et les solutions alternatives.

Les déclarants voulant participer pourront s'inscrire dès juillet 2012.

### Annexe XIV – Nouvelle consultation publique

Le 20 juin 2012, l'ECHA a publié son 4<sup>ème</sup> projet de recommandation de substances prioritaires pour inclusion à l'annexe XIV de REACH, avec 10 substances. Les parties intéressées sont invitées à émettre leurs commentaires jusqu'au **19 septembre 2012**.

10 nouvelles substances en consultation publique :

- Pentazinc chromate octahydroxide (N°CE 256-418-0) ;
- 2,2'-dichloro-4,4'-methylenedianiline (MOCA) (N°CE 202-918-9) ;
- Strontium chromate (N°CE 232-142-6) ;
- Arsenic acid (N°CE 231-901-9) ;
- Dichromium tris(chromate) (N°CE 246-356-2) ;
- N,N-Dimethylacetamide (DMAC) (N°CE 204-826-4) ;
- Potassium hydroxyoctaoxodizincatedichromate (N°CE 234-329-8) ;
- 1,2-Dichloroethane (EDC) (N°CE 203-458-1) ;
- Formaldehyde, oligomeric reaction products with aniline (technical MDA) (N°CE 500-036-1) ;
- Bis(2-methoxyethyl) ether (Diglyme) (N°CE 203-924-4).

Plus d'information...

[www.reach-info.fr](http://www.reach-info.fr) et [www.clp-info.fr](http://www.clp-info.fr)

N°Indigo 0 820 20 18 16

0,09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : enquête de satisfaction

